

nombre de préoccupations continuellement soulevées par les milieux des affaires canadien et japonais.

Au cours des dernières années, les ministères des Finances du Canada et du Japon ont tenu plusieurs discussions informelles afin d'identifier les domaines de la convention fiscale susceptibles d'être améliorés pour correspondre aux commerciales actuelles. À la lumière de ces échanges, on a relevé plusieurs changements notables qui pourraient être apportés à la convention fiscale Canada-Japon, tels que : la réduction, voire, l'exemption de la retenue d'impôts sur certains paiements transfrontaliers; l'exemption des impôts à la source sur les gains en capital des entreprises résidant dans un autre pays afin de stimuler les investissements transfrontaliers; l'ajout d'une limite à la disposition sur les bénéfices afin de décourager le chalandage fiscal; l'adoption des dispositions modifiées de l'OCDE concernant l'échange d'informations sur le secret bancaire; et l'ajout de dispositions particulières visant à réduire la double imposition des revenus de retraite et de fiducie. Ces modifications seraient non seulement conformes aux politiques de conventions fiscales en vigueur au Canada et au Japon, mais elles élimineraient en outre les obstacles fiscaux au commerce et à l'investissement entre les deux pays.

Dans ce contexte, les négociations relatives à la mise à jour et à la modification de la convention fiscale permettraient aux gouvernements du Canada et du Japon de répondre aux préoccupations soulevées par les milieux d'affaires canadien et japonais au sujet de la convention fiscale en vigueur. Les modifications à la convention fiscale apporteraient donc des avantages nets aux groupes d'affaires canadiens et japonais en stimulant encore les échanges commerciaux et financiers entre les deux pays.

Les ministres des Finances ont accepté, au cours de leur réunion bilatérale du 4 avril 2007, à Tokyo, que des représentants de leurs pays respectifs travaillent ensemble afin d'aplanir les dernières divergences et d'engager des discussions de fond après la signature du nouveau protocole de la convention fiscale Canada-États-Unis, et ce, en vue d'entreprendre des négocia-